

BUREAU DU JOURNAL
ROUBAIX
93, Grande-Rue, 93
TOURCOING
Rue Desurmont, 12

LE COMTE DE ROUBAIX - TOURCOING

ABONNEMENTS:

Nord et Départements Limitrophes
Trois mois..... 4 50
Six mois..... 8 00
Un an..... 15 00

Le Suffrage universel

Il paraît qu'après 47 années d'existence paisible et de fonctionnement loyal, le suffrage universel, cette base solide de nos institutions, serait devenu tout-à-coup vicieux, dissolu, prêt à tous les maux...

tentatives d'amélioration, dont les roulements du Parlement auront aperçu immédiatement les conséquences funestes...

En effet le livret civique est chose grave en ce sens que, dès ses 21 ans accomplis, tout citoyen devra en être pourvu...

Quant à la conséquence de la proposition Guillemet, qui ne voit que ce serait la suppression des conditions de séjour...

Seulement il y a, dans les deux Chambres, un vaste écartoir sous lequel on fourre impitoyablement les propositions de cette nature...

Emile MORRAU

CULINE ET L'AMNISTIE

On sait qu'en 1892, à la suite de l'énergie protestation des électeurs de Roubaix contre l'inique condamnation dont il avait été l'objet...

Or, il y a quelques semaines, confiant en la loi d'amnistie prononcée au mois de février dernier, il quitta cette ville pour venir, dans notre département, assister aux obsèques de sa femme.

Calme avait incontestablement usé de son droit strict, attendu que la dernière amnistie a effacé toutes les condamnations encourues pour faits politiques.

Le cabinet de M. Ribot, animé de la même haine contre les socialistes que ses prédécesseurs, n'en a pas pensé ainsi et, au jour d'hui même, Culine est cité devant le tribunal correctionnel de Reims, pour rupture de bon.

E. P.

Lire en deuxième page

le compte rendu de la troisième séance du

CONGRES INTERNATIONAL DES MINEURS

PIERRE LEGRAND CLERICAL

Les journaux cléricaux du Nord reproduisent avec délices l'anecdote suivante racontée dans le Matin par Robert Mitchell.

Pierre Legrand, qui vient de mourir, était de son vivant un fort brave homme suffisamment conservateur à ses heures de loisir, et, dans la vie privée, très respectueux des croyances et même des libertés d'autrui.

Le jour du congrès, un dimanche matin, sur les marches de la Madeleine, il se trouvait sous le bras un paroissien assez volumineux.

Il est superflu d'ajouter qu'à cette époque il n'était plus ministre ni député.

— Eh quoi! lui dit-il, vous ne venez pas au congrès? — Ça ne va pas, Monsieur, les gens-là s'occupent de leur affaire.

— Ça ne va pas, Monsieur, les gens-là s'occupent de leur affaire, c'est-à-dire, pour ne nommer personne, les hommes d'Etat et la société desquels Pierre Legrand avait gouverné la France.

En me tenant ce langage, il était assurément sincère, et je tiens pour certain qu'il fut à toutes les heures de sa vie le bon chrétien que j'accusais sous le porche d'une église, mais en quittant le Palais-Bourbon il s'était dégagé de certaines influences morales qui enchaînaient, au nom de la libre-pensée, la liberté de sa conscience.

Une conception très particulière dans l'intérêt national le maintenant dans l'association de ceux

qui considéraient le Dieu des chrétiens comme le grand ennemi de la République, et lorsque ses collègues sollicitaient son vote contre l'Epino, il se levait à des temps meilleurs l'affirmation nette de ses convictions personnelles.

Ce petit fait biographique, d'une valeur toute particulière, explique parfaitement les fureurs aussi pompeuses que religieuses célébrées sous les voûtes tendues de noir de l'église de la Madeleine.

Emile MORRAU

NOS DÉPÊCHES

DU JOUR ET DE LA SOIRÉE

LA CHAMBRE

Avant la séance

UN PROCÈS SENSATIONNEL

Paris 5 juin. — Dans les couloirs, on annonce que le citoyen Gelvigac va pour suivre en justice un personnage politique fort connu et que ce procès fera scandale.

Le Monopole de l'Alcool

Le privilège des bouilleurs de cru ayant toute chance d'être abrogé, ses partisans manifestent l'intention de voter le monopole de l'alcool pour l'Etat, afin de faire bénéficier les distillateurs.

LE DÉPART DES CONSCRITS

On a distribué aujourd'hui, à la Chambre, le rapport de M. Marc Sautet au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner le projet de loi relatif aux règles à établir pour la mise en route des recrues.

Le résultat de ce rapport que la commission est unanime à proposer l'adoption du projet de loi gouvernemental qui modifie l'article 20 de la loi du 24 juillet 1873 sur l'organisation de l'armée.

Les jeunes soldats rejoignent directement et individuellement, au jour fixé par leur ordre d'appel, sans les dépouilles, les corps ou fractions de corps auxquels ils sont affectés.

Toutefois, ceux qui sont affectés à des corps ou fractions de corps stationnés en Corse, en Algérie et en Tunisie, ne restent, au jour fixé par leur ordre d'appel, au bureau de recrutement de la subdivision de leur résidence, d'où ils sont mis en route.

LA SEANCE

Paris, 8 Juin — Séance à 2 heures sous la présidence de M. Brisson.

La Chambre adopte quatre projets de loi tendant à autoriser les départements de l'Ardeche, de la Savoie et de la Somme à imposer extraordinairement pour le service de l'assistance médicale gratuite et un projet de loi tendant à autoriser la ville de Lyon (Aisne) à emprunter une somme de 400.000 fr. à s'imposer extraordinairement.

Le monopole des assurances

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération d'une proposition de loi de M. Bourgeois (Haut) ayant but de conférer à l'Etat le monopole des assurances contre l'incendie.

M. Plichon fait ses réserves sur le fond. La proposition est prise en considération.

La publicité du mariage

La Chambre adopte au premier délibération une proposition de loi de M. Michel, ayant pour objet la publicité du mariage par le moyen de la publication en marge de l'acte de naissance dans le but de prévenir la bigamie et le dol dans les contrats.

Le régime des boissons

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons.

M. Dupon dit que la Chambre après avoir entendu les représentants du Nord et du Midi voudra bien permettre à un représentant des Charbonniers de ce pays qui produit le cognac, un des produits de la France agricole, de présenter certaines observations sur le projet en discussion.

M. Bireuil défendra énergiquement les intérêts dont l'orateur entend prendre ainsi la défense à la Chambre ayant égard au fait que pendant qu'on se livre à des débats de ce genre, on se livre à sa charrrière; la suppression de l'alcool aurait pour effet de demander tous les sacrifices aux agriculteurs que l'orateur représente, c'est sur leur dos que se ferait la réforme qui profiterait au Nord et au Midi; l'industrie est crüe, tous les artisans aux uns, toutes les rigueurs pour les autres; voilà le projet.

L'alcool était à 37 fr. 50, on a porté le droit à 60 francs pour payer les frais de la guerre de Crimée, puis à 90 francs pour payer les frais de campagne du Mexique, on l'a ensuite porté à 150 fr. et on veut l'augmenter encore; si on voulait être juste on le diminuerait au lieu de l'augmenter. La loi proposée est une loi d'iniquité et de ruine pour une partie de la France.

On devrait garder l'alcool pour l'impôt de guerre, pour une nécessité patriotique il serait accepté sans résistance par ceux qui seraient appelés à le payer. La loi aura pour effet de supprimer désormais l'inviolabilité du foyer domestique.

Le commerce a mené une campagne terrible contre les bouilleurs de cru sous prétexte d'empêcher la fraude et d'établir l'égalité de tous devant l'impôt; mais la fraude n'est pas commise par les petits bouilleurs de cru, mais par les hauts commerçants; on prétend encore que les bouilleurs de cru payaient leurs ouvriers avec de l'alcool; c'est une exagération qui n'est basée sur aucun fondement.

Quant à l'égalité devant l'impôt ce n'est pas en poursuivant les bouilleurs de cru qu'on la réalisera, mais en supprimant les octrois et en modifiant la loi sur les prestations. La vérité est que le haut commerce veut détruire les bouilleurs de cru pour favoriser l'industrie de la distillerie et avoir le monopole de l'industrie de l'alcool.

Le projet qu'on a apporté à la Chambre est un projet décevant qui va jusqu'à supprimer la consommation de famille. Il est inadmissible que celui qui fabrique l'œuf-à-croûte, ne puisse en boire un seul verre sans payer préalablement l'impôt.

La loi proposée est la plus impopulaire de toutes celles dont un Parlement a jamais été saisi, elle est toujours de nature à faire le plus grand tort à la République. Jamais les paysans n'accepteront d'être soumis au régime d'inquisition auquel on veut les soumettre. Si la loi était votée il faudrait bien vite l'abroger, si le budget a besoin de ressources, qu'on vote l'impôt sur le revenu, mais qu'on ne touche pas à l'alcool et qu'on ne frappe pas les campagnes qui ont sauvé la République.

Les précédents réformes qui ont été opérées seraient percuter la division, la haine et la colère, la Chambre ne l'adopte pas.

M. Krantz associe aux revendications des viticulteurs et des consommateurs. Il est partisan de la réforme et croit possible de la réaliser d'accord avec les bouilleurs de cru honnêtes.

L'orateur repousse la partie du projet tendant à compenser le dégrèvement des vignes par une taxe sur l'alcool. L'abandonnement obligatoire des bouilleurs de cru à l'arbitraire de la régie. Le meilleur moyen serait de diviser les bouilleurs de cru en deux classes, dans la première ceux qui emploient un alambic de capacité supérieure à 500 litres et dans la seconde ceux qui se servent d'appareils contenant moins de 500 litres.

Parlant de la fraude, l'orateur dit que les complaisances de l'administration ne sont pas toujours étrangères à la politique.

M. Catusse répond qu'il est absolument défendu aux employés de la régie de faire de la politique.

M. Krantz — Il ne faut pas supprimer le privilège ou le droit des petits bouilleurs de distillerie l'alcool nécessaire à la consommation familiale.

M. Cot déclare faire les mêmes réserves que les précédents orateurs.

M. Rivet défend l'alcool naturel contre les attaques dont les producteurs sont l'objet. Il raconte une courte histoire prouvant que les industriels seuls font de la fraude.

M. Plichon accepte la surtaxe sur l'alcool, et une sage réglementation sur les bouilleurs. Il est d'accord avec le gouvernement.

M. Trouillot dit que la réforme proposée n'est profitable qu'à une petite partie de la France et que les partisans du projet se condamnent eux-mêmes au silence. Le régime que l'on prépare ferait regretter la loi de 1816.

Un million de petits cultivateurs auxquels on va imposer un abonnement de 300 fr. au lieu de 150 fr. vont devenir les clients de juges de paix. On frappe la population des trois quarts de la France au profit de quatre départements du nord qui veulent écouler un stock considérable de plus d'un million d'hectolitres d'alcool industriel. C'est

l'empoisonnement obligatoire des consommateurs. C'est la lutte de la chimie contre la nature. Le projet menace la santé publique.

Renvoi de la discussion

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures 20.

PHYSIONOMIE DE LA SEANCE

Paris, 5 juin. — Peu de monde, dans la salle des séances. Tout le monde y est en repos, le ministère surtout. L'agitation existe cependant dans les couloirs. La séance de vendredi, remarquable par les manœuvres de Trajeux et le mauvais foi ministériel, est vivement commentée.

Pendant la durée de la discussion de la réforme des boissons, les intrigues se font et une majorité cherche à se former pour attendre M. Trajeux au cours de nouveaux scandales. On sait que l'heure du dîner, l'affaire des manes d'oeufs allant venir sur le tapis.

Aujourd'hui c'est la tour des octrois hostiles à la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

M. Dupon au nom du pays où l'on fabrique le cognac a commencé l'attaque du projet en discussion.

Il oppose de toutes ses forces l'intérêt des Charbonniers à celui du Nord et du Midi. Il ne tarit pas en hyperboliques appels. Le cognac « un des gloires de la France agricole ». Cette gloire a cependant servi à payer les autres puisque selon lui le droit qui était de 37 fr. 50 a été porté à 60 fr. pour payer les frais de la guerre de Crimée, puis à 90 fr. pour ceux de la campagne de Mexique.

Ce droit a été ensuite porté à 150 fr. probablement pour payer la gloire de la guerre de 1870. Aussi propose-t-il de garder l'alcool pour les futurs impôts de guerre, pour ce qu'il appelle « une nécessité patriotique ». M. Dupon est décidément un bavard de sang et d'alcool.

Il pleure ensuite sur les débris de l'inviolabilité du foyer domestique que le gouvernement veut violer comme il a violé tous les autres sac-sants principes bourgeois.

Selon M. Dupon, la fraude n'est pas tant commise par les petits bouilleurs de cru que par le haut commerce. Quant à la prétention que les bouilleurs de cru payent leurs ouvriers avec de l'alcool, M. Dupon ne la juge pas fautive mais exagérée.

Quant à l'égalité de l'impôt qui sert de plateforme pour les partisans de la suppression du privilège, M. Dupon veut la chercher seulement dans la suppression des octrois et dans la modification de la loi sur les patentes et la loi sur les prestations.

Il réclame enfin en faveur de la conservation de la famille contre le monopole de l'industrie de l'alcool qui tomberait ainsi aux mains des distillateurs.

Monsieur Dupon cherche à apaiser la majorité et lui parlant de l'impôt sur le revenu dit qu'il n'aurait jamais voté en d'autres circonstances. Mais ce n'est pas selon lui l'impôt sur le revenu mais la suppression du privilège des bouilleurs qui sémerait « la division, la haine et la colère ». Dans les Charbonniers, M. Dupon craint de renouveler les mêmes critiques contre le projet, et qui ne supprime qu'un seul droit sur le vin et augmente l'impôt pour les campagnes. On traitera, dit-il, le vigneron comme les bouilleurs de cru, c'est-à-dire qu'on leur fera payer le droit sur le vin qui les consommeront eux-mêmes.

M. Krantz est cependant satisfait de la distinction dans le projet entre le grand et le petit bouilleur de cru. Il trouverait inique de frapper le petit bouilleur de cru qui ne distille que tous les 3 ou 4 ans « pour boire lui-même ou faire boire ses amis », ce qui ne l'empêche pas de dire que « c'est chez lui que sortent les œufs-à-croûte authentiques qui portent notre marque sur tous les marchés du monde ».

L'orateur a raison un instant lorsqu'il dénonce les regards pour certains fraudeurs grands courtiers électoraux.

Après les partisans de l'abandon du privilège des bouilleurs de cru, nous avons un intermédiaire avec M. Plichon, député du Nord, qui vient en effet attaquer les bouilleurs de cru. Mais, d'après lui, il ne faut pas toucher aux droits sur l'alcool « c'est

rendre la netteté à sa réflexion et la lucidité à son jugement; il tournera les yeux vers le bouillon fumant encore que le gélolier venait de déposer sur la table, se leva, alla en chancelant jusqu'à lui, prit la tasse, la porta à ses lèvres, et avala le breuvage qu'elle contenait avec une indicible sensation de bien-être.

Alors il eut le courage d'en reculer; il avait entendu dire que de malheureux naufragés recueillis, étendus par la faim, étaient morts pour avoir glouglouément dévoré une nourriture trop substantielle. Edmond posa sur la table le pain qu'il tenait déjà presque à portée de sa bouche, et alla se recoucher. Edmond ne voulait plus mourir.

Bienôt il sentit que le jour renaissait dans son cerveau; toutes ses idées, vagues et presque insaisissables, reprirent leur place dans cet échiquier merveilleux où tout est de plus en plus précis. Il suffit pour établir la supériorité de l'homme sur les animaux, il faut penser et fortifier sa pensée avec le raisonnement.

AVIS. — Nous informons nos nouveaux lecteurs qui désireraient posséder le commencement de notre feuilleton Le Comte de Monte-Cristo qu'ils peuvent le demander à tous nos vendeurs, qui seront tenus de le leur remettre gratuitement.

FEUILLETON NUMÉRO 37

LE COMTE de Monte-Cristo

PAR Alexandre DUMAS

Il le fit comme il s'était promis de le faire. Deux fois le jour, par la petite ouverture grillée qui ne lui laissait apercevoir que le ciel, il jetait ses vivres, d'abord gâteaux puis avec réflexe, puis avec regret; il lui fallut le souvenir du serment qu'il s'était fait pour avoir la force de poursuivre ce terrible dessein. Ces aliments, qui lui répugnaient autrefois, la faim, aux dents aiguës, les lui faisait paraître appétissants à l'œil et exquis à l'odorat; quelquefois il tenait pendant une heure à sa main le plat qui les contenait, l'œil fixé sur ce morceau de viande pourrie ou sur ce poisson infect, et sur ce pain noir et moisi.

Alors son cachot ne lui paraissait plus aussi sombre, son état lui semblait moins désespéré; il était jeune encore; il devait avoir vingt-cinq ou vingt-six ans, il lui restait cinquante ans à vivre à peu près, c'est-à-dire deux fois ce qu'il avait vécu. Pendant ce laps de temps immense, que d'événements pouvaient forcer les portes, renverser les murailles du château d'If et le rendre à la liberté! Alors il approchait ses dents du repas que, tantale volontaire, il éloignait lui-même de sa bouche; mais alors le souvenir de son serment lui revenait à l'esprit, et cette généreuse nature avait trop peur de se méprendre soi-même pour manquer à son serment. Il usa donc, généreux et impitoyable, le peu d'existence qui lui restait, et un jour vint où il n'eut plus la force de se lever pour jeter par la lucarne le souper qu'on lui apportait.

Le lendemain il ne voyait plus, il entendait à peine. Le géolier croyait à une maladie grave; Edmond espérait dans une mort prochaine.

La journée s'écoula ainsi; Edmond sentait un vague engourdissement, qui ne manquait pas d'un certain bien-être, le gagner. Les tiraillements nerveux de son estomac s'étaient assouplis; les ardeurs de sa soif s'étaient calmées; lorsqu'il fermait les yeux, il voyait une foule de lueurs brillantes pareilles à ces feux follets qui courent la nuit sur les terrains fangeux; c'était le crépuscule de ce pays inconnu qu'on appelle la mort. Tout à coup le

soir, vers neuf heures, il entendit un bruit sourd à la paroi du mur contre lequel il était couché.

Tant d'animaux immondes étaient venus faire leur bruit dans cette prison, que peu à peu Edmond avait habitué son sommeil à ne pas se troubler de si peu de chose; mais cette fois, soit que ses sens fussent exaltés par l'abstinence, soit réellement que le bruit fut plus fort que de coutume, soit que dans ce moment suprême tout acquit de l'importance, Edmond souleva sa tête pour mieux entendre.

C'était un grattement égal qui semblait accuser, soit une griffe énorme, soit une dent puissante, soit enfin la pression d'un instrument quelconque sur des fibres.

Bien qu'affaibli, le cerveau du jeune homme fut frappé par cette idée banale constamment présente à l'esprit des prisonniers, la liberté. Ce bruit arrivait si juste au moment où tout bruit allait cesser pour lui, qu'il lui semblait que Dieu se montrait enfin pitoyable à ses souffrances et lui envoyait ce bruit pour l'avertir de s'arrêter au bord de la tombe où chancelait déjà son pied. Qui pouvait savoir si un de ses amis, un de ces frères bien aimés auxquels il avait songé si souvent qu'il y avait usé sa pensée, ne s'occupait pas de lui en ce moment et ne cherchait pas à se rapprocher la distance qui les séparait?

Mais non, sans doute Edmond se trompait, et c'était un de ces rêves ou flottements à la paroi de la mort.

Cependant Edmond écoutait toujours le bruit. Ce bruit dura trois heures à peu près, puis Edmond entendit une sorte de roulement, après quoi le bruit cessa.

Quelques heures après, il reprit plus fort et plus rapproché. Déjà Edmond s'intéressait à ce travail qui lui faisait société; tout à coup le géolier entra.

Depuis huit jours à peu près qu'il avait résolu de mettre ce projet à exécution, Edmond n'avait point adressé la parole à cet homme, ne lui répondant pas quand il lui avait parlé pour lui demander de quelle maladie il croyait être atteint, et se tournant du côté du mur quand il en était regardé trop attentivement. Mais aujourd'hui le géolier pouvait entendre ce bruissement sourd, s'en alarmer, y mettre fin, et dérange ainsi peut-être ce je ne sais quoi d'espérance, dont l'idée seule charmait les derniers moments de Danlos.

Le géolier apportait à déjeuner. Danlos se souleva sur son lit, et, enfant sa voix, se mit à parler sur tous les sujets possibles, sur la mauvaise qualité des vivres qu'il apportait, sur le froid dont on souffrait dans ce cachot, murmurant et grondant pour avoir le droit de crier plus fort et lassant la patience du géolier, qui justement ce jour-là avait sollicité pour le prisonnier malade un bouillon et du pain frais, et qui lui apportait ce bouillon et ce pain.

Heureusement il crut que Danlos avait le délire; il posa les vivres sur

la mauvaise table boiteuse sur laquelle il avait l'habitude de les poser, et se retira.

Libre alors, Edmond se remit à écouter avec joie.

Le bruit devenait si distinct que maintenant le jeune homme l'entendait sans efforts.

Plus de doute, se dit-il à lui-même, puisque ce bruit continue, malgré le jour, c'est quelque malheureux prisonnier, comme moi qui travaille à sa délivrance. Oh! si j'étais près de lui, comme je l'aiderais!

Puis, tout à coup, un nuage sombre passa sur cette aurore d'espérance dans ce cerveau habitué au malheur et qui ne pouvait se reprendre que difficilement aux joies humaines; cette idée surgit aussitôt, que ce bruit avait pour cause le travail de quelques ouvriers que le gouverneur employait aux réparations d'une chambre voisine.

Il était facile de s'en assurer; mais comment risquer une question? Certes il était tout simple d'attendre l'arrivée du géolier, de lui faire couler ce bruit, et de voir la mine qu'il ferait en le voyant; mais se donner une pareille satisfaction, n'était-ce pas trahir des intentions bien précises pour un résultat bien court? Malheur au prisonnier de l'éto d'Edmond, cloche vide, était assourdi par le bourdonnement d'une note; il était si faible que son esprit flottait comme une vapeur, et ne pouvait se condenser autour d'une pensée. Edmond ne vit qu'un moyen de

rendre la netteté à sa réflexion et la lucidité à son jugement; il tournera les yeux vers le bouillon fumant encore que le gélolier venait de déposer sur la table, se leva, alla en chancelant jusqu'à lui, prit la tasse, la porta à ses lèvres, et avala le breuvage qu'elle contenait avec une indicible sensation de bien-être.

Alors il eut le courage d'en reculer; il avait entendu dire que de malheureux naufragés recueillis, étendus par la faim, étaient morts pour avoir glouglouément dévoré une nourriture trop substantielle. Edmond posa sur la table le pain qu'il tenait déjà presque à portée de sa bouche, et alla se recoucher. Edmond ne voulait plus mourir.

Bienôt il sentit que le jour renaissait dans son cerveau; toutes ses idées, vagues et presque insaisissables, reprirent leur place dans cet échiquier merveilleux où tout est de plus en plus précis. Il suffit pour établir la supériorité de l'homme sur les animaux, il faut penser et fortifier sa pensée avec le raisonnement.

AVIS. — Nous informons nos nouveaux lecteurs qui désireraient posséder le commencement de notre feuilleton Le Comte de Monte-Cristo qu'ils peuvent le demander à tous nos vendeurs, qui seront tenus de le leur remettre gratuitement.